



CCAS DE CAIX

COMPTE - RENDU SEANCE DU 28 avril 2021

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le mercredi 28 avril deux mille vingt et un à 17h00, **le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CAIX**, légalement convoqué s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de **Madame Sabine SCRIBE**.

Les membres présents en séance :

Sabine SCRIBE, Jean-Luc CATRAIN, Bernard DUBOIS, Myriam CATRAIN, Dominique MERLIN, Joël ROMBY, Joseph VANBRABANDT, Jean-Claude SACLEUX, Claude HAINFRAY, Michel RUSCART, Antoine BEAUVOIS,.

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Le ou les membres absent(s) :

Clémence ELOY, Sabrina PAPRZYCKI

Le ou les membres excusés (s) :

Madame la Présidente fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Jean-Claude SACLEUX.

Présentation d'un colis de fin d'année par la société « LA CLE DES DELICES »

Approbation de la dernière réunion de conseil d'administration.

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

COMPTE DE GESTION 2020

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame la présidente présente le Compte Administratif 2020 qui se décompose de la façon suivante :

➤	Dépenses :	16.485,84€uros
➤	Recettes :	10.388.22 €uros

Soit un excédent de 36.341,04€uros.

Le résultat de clôture pour l'exercice 2020 dégage un excédent global de 40.344.26 €uros.

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité le compte administratif 2020.

AFFECTATION DE RESULTAT 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2019	Restes à Réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	-2 444,44€		-1 558.78€		€	-4 003.22€
Fonctionnement	32 687.88€	2 444.44€	10 100.82€			40 344.26€

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

solde de fonctionnement global cumulé au 31/12/2019	40 344.26€
dotations obligatoires : couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	4 003.22€
montant disponible affecté comme suit : dotations complémentaires en réserve (c/1068) dotations à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 du budget)	36 341.04€
montant affecté au c/1068 (titre à émettre) : montant ligne (001 du budget)	4 003.22€ -4 003.22€
solde Global cumulé au 31/12/2019 solde à reporter (ligne 002 du budget) en dépense de fonctionnement	

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2021

Madame SCRIBE, présente le budget 2021. Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte que les dépenses prévues au budget s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 55 091.04 €uros
- Dépenses d'investissement : 10 503.22 €uros
- formant un total de : 65 594.26 €uros

Ces dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 55 091.04 €uros
- Recettes d'investissement : 10 503.22 €uros
- formant un total de : 65 594.26 €uros

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement du CCAS le conseil d'administration du CCAS vote, pour faire face à ces dépenses, les ressources ci-dessus indiquées.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

REPAS ET COLIS DES AINÉS :

En 2020 le CCAS est dans l'obligation au vu de l'état sanitaire du pays d'annuler le repas des aînés. Les membres du comité avaient décidé à titre exceptionnel d'offrir un colis aux personnes âgées de 62 ans à 69 ans

Pour 2021, le colis des personnes de plus de 70 ans sera maintenu.

Le choix de la société et la commande se feront fin juin afin d'éviter tout désagrément

Nous espérons tous pouvoir offrir le repas à nos aînés le 28 Novembre 2021. Si de nouvelles restrictions de la préfecture nous contraignent à annuler nous le repousserons en début d'année 2022

Le Conseil adopte à l'unanimité cette décision.

REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

Il serait bien d'indiquer sur Panneau Pocket l'adresse et le Numéro de téléphone de l'association Saint Jean en charge sur le secteur :

- Du service d'aide-ménagère pour les personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie ou toute personne nécessitant une aide, ponctuelle ou durable.
- De l'Accompagnement dans les déplacements quels qu'ils soient (faire les courses, aller chez le médecin et le pharmacien, le spécialiste etc.).
- La téléalarme
- la taille des haies et des arbres, le débroussaillage, la tonte de la pelouse, le ramassage des feuilles mortes, l'entretien des massifs, le déneigement.....etc

La séance est levée à 20h00

Pour extrait conforme,
CAIX, le 28 avril 2020

La Présidente
Sabine SCRIBE